

**La lecture de la présente fiche doit être précédée de celle des § 3.1 à § 3.3.7.  
Les prescriptions et recommandations suivantes s'ajoutent à celles définies au § 3.4**

**Prescriptions d'urbanisme :**

- Maintien du bâti à l'existant (aménagement possible dans le volume existant, sans changement de destination à l'exception de toute modification de celle-ci entraînant une diminution de la vulnérabilité).
- Extensions limitées (cf. 3.4.2.5.) possibles dans le cadre de travaux de mise en conformité du bâti existant avec les recommandations et/ou prescriptions définies ci-après.

**Bâti existant**

**Bâti existant en l'état**

**Recommandations :**

- façades amont ( cf § 3.3.3 ) et toitures :
  - aveugles,
  - équipées d'un ferrailage de répartition,
  - façades et toitures résistant de façon homogène à 20 Kpa.
- façades latérales :
  - ouvertures équipées de barreaux métalliques extérieurs (écartement de 10 cm maximum),
  - façades et ouvertures résistant de façon homogène à 10 kPa.

**Projets d'aménagement**

**Prescriptions :**

- façades amont ( cf § 3.3.3 ) et toitures :
  - aveugles,
  - équipées d'un ferrailage de répartition,
  - façades et toitures résistant de façon homogène à 20 Kpa.
- façades latérales :
  - ouvertures équipées de barreaux métalliques extérieurs (écartement de 10 cm maximum),
  - façades et ouvertures résistant de façon homogène à 10 kPa.